

## Transformation numérique d'Opco EP : des résultats très encourageants

L'Opco EP poursuit sa transformation numérique et annonce des résultats au-delà des objectifs escomptés. Le plan de digitalisation présente de nombreux avantages : simplifier les démarches dans le cadre de ses relations avec les entreprises, les CFA, les organismes de formation et engager l'OPCO EP et ses collaborateurs dans une démarche écoresponsable.

### Objectif : 100% demat' !

La stratégie numérique mise en place par l'Opco porte ses fruits.

Il y a un an, moins de 3 dossiers sur 10 du plan de développement des compétences ou action individuelle de formation transitaient par le portail dédié aux entreprises «Mes Services en ligne». Ce nombre a augmenté significativement et est passé à plus de **9 dossiers sur 10** aujourd'hui (soit près de **95%**).

S'agissant des contrats d'apprentissage, l'OPCO EP a pu s'appuyer sur son portail «Action apprentissage», qui a permis de gérer la reprise des stocks de contrat, leur engagement et leur paiement. Dès l'automne 2020, 25% des dossiers étaient saisis sur ce portail, pour atteindre aujourd'hui plus de **60%**.

Ainsi, le temps et la mise à disposition des pièces qui transitent entre les entreprises et l'OPCO EP se sont considérablement réduits.

S'agissant de la gestion des dossiers des apprentis sans contrats, **100%** de la procédure est gérée de manière dématérialisée sur toute la chaîne (depuis la saisie du contrat jusqu'au paiement).

De nouvelles étapes seront franchies lors de la prochaine campagne d'apprentissage 2021 qui permettront de :

- Limiter les incomplétudes ou non conformités dès la transmission des dossiers pour réduire autant que possible les délais de paiement
- Augmenter le taux de dématérialisation pour rendre à terme résiduel le flux de papier.

## La mobilisation de tous

La grande majorité des dossiers étant habituellement reçus en format papier, un profond bouleversement des pratiques a dû être engagé, ce type de stratégie ne pouvant se faire sans un accompagnement humain volontaire et engagé.

Cela a nécessité la mobilisation de tous les collaborateurs sur le terrain, conseillers, gestionnaires de dossiers, centres de contact pour accompagner les modalités de connexion et l'aide à la saisie.

Nous pouvons souligner le travail important qui a été réalisé par le centre de contact de manière à renforcer l'accompagnement des entreprises et qui a permis d'atteindre aujourd'hui un taux de qualité de service de 93%.

### **A propos de l'OPCO des Entreprises de Proximité**

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité (OPCO EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'OPCO EP apporte un appui technique aux 54 branches professionnelles adhérentes, couvrant un total de 402 000 entreprises et 3,5 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance. Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »).

S'appuyant sur son maillage territorial, l'OPCO EP peut ainsi accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur.

**Directeur général : Arnaud Muret**

### **Contact presse :**

Astrid CHENARD – 06 34 23 34 80 – Directrice de la communication OPCO EP –

[astrid.chenard@opcoep.fr](mailto:astrid.chenard@opcoep.fr)

Alix BOUGERET – 06 63 61 16 19 – [alix.bougeret@ideealconseil.com](mailto:alix.bougeret@ideealconseil.com)